

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 23 JANVIER 2026
PROCES VERBAL/COMPTE RENDU

PRÉSENTS : Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Kalemeli VERMEERSH, Clément MOISSONNIER

ABSENTS EXCUSÉS : Antoine CHAMOURET (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN), Dominique SCIANDRONE (procuration donnée à Jean-Paul ROYER), Dominique VIETTI (procuration donnée à Michaël DAUSSY), Céline VALLAS, Urielle GONARD, Cyril EPINAT

ABSENT : Solange PERRIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 15 décembre 2025.

Urielle GONARD a fait part, lors d'un appel téléphonique en mairie, d'une remarque au sujet de la délibération n°2025-92 concernant demande de subvention pour le remplacement des fenêtres de la mairie. Il a été écrit dans la délibération que l'entreprise Goutorbe de la Tuilière a établi un devis alors qu'il s'agit de l'entreprise Goutorbe Cyril de Les Salles.

1/ PERSONNEL COMMUNAL

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée que Marie-Ange SOLLALIER, secrétaire de mairie, va faire valoir ses droits à la retraite à compter de juin 2026. Elle explique qu'il va falloir lancer la procédure de vacance de poste, de création de poste ainsi que la procédure de recrutement dès la fin du mois de janvier afin de respecter les délais de publication.

2/ COMPTABILITÉ

Madame le Maire explique qu'il était initialement prévu de voter le CFU du budget d'assainissement (M49) lors de cette séance, toutefois ce vote est reporté au prochain conseil municipal, le document n'ayant pas encore été validé par les services de la DGFIP.

Elle ajoute que le vote du budget principal (M57) interviendra après les élections municipales puisque nous ne disposons pas encore des informations nécessaires concernant les dotations, les taxes etc., montants essentiels pour son élaboration.

3/ REMPLACEMENT DES FENETRES DE LA MAIRIE

Madame le maire rappelle à l'assemblée municipale le projet de remplacement des fenêtres de la mairie. Un devis a été établi par l'entreprise GOUTORBE CYRIL MENUISERIE CHARPENTE afin d'avoir une estimation du montant des travaux. Le devis s'élève à 76 496,89€ HT.

Il convient de solliciter tous les partenaires financiers potentiels dont le département de la Loire au travers de l'enveloppe territorialisée et de présenter un dossier de subvention pour l'année 2026.

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE madame le maire à solliciter le concours financier du département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée pour remplacement des fenêtres de la mairie estimé à 76 496,89€ HT.

4/ AVENANT CONVENTION AVEC LE CDG42

Madame le maire donne lecture de l'avenant à la convention retraite CNRACL 2023-2026 avec le Centre de Gestion de la Loire. L'avenant fixe les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 ainsi que les nouvelles prestations proposées.

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE madame le maire à signer l'avenant à la convention retraite CNRACL 2023-2026 avec le Centre de Gestion de la Loire.

5/AVENANT CONVENTION D'AFFILIATION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION SANTÉ AU TRAVAIL

Madame le maire donne lecture de l'avenant à la convention d'affiliation au service de prévention santé au travail. L'avenant a pour objet la révision du montant de la cotisation annuelle et la modification de la périodicité des visites d'information et de prévention des agents.

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE madame le maire à signer l'avenant à la convention d'affiliation avec le service de prévention santé au travail Loire nord.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le maire donne lecture à l'assemblée municipale des demandes de subvention parvenues en mairie : F.C des Bois Noirs, Jusqu'à la mort Accompanyer la Vie (JALMALV), APF France Handicap. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

QUESTIONS DIVERSES

- **Résultats recensement de la population**
Population totale 2023 : 1202 habitants (1178 habitants en 2022/ 1163 habitants en 2021)
- **Info sur le péril 105 rue de Vichy**
Emmanuelle BARLERIN rappelle à l'assemblée municipale qu'un arrêté de péril éminent a été pris pour le bâtiment cadastré AB 150 situé 105, rue de Vichy appartenant à Monsieur et Madame BOIREAU Laurent. Elle explique que le propriétaire a contacté la mairie récemment et qu'il prévoit de faire réaliser par une entreprise la mise en sécurité qui lui a été demandée dans l'arrêté de péril.
- **Suite donnée aux demandes des deux entreprises concernant une potentielle installation rue du 19 mars**
Madame le maire informe qu'un Certificat d'Urbanisme (CU) a été déposé par la commune pour l'éventuelle implantation de deux entreprises sur une partie de la parcelle AE 127 située Croix de Mission. Le CU est revenu positif mais avec des contraintes importantes. La parcelle concernée est à vocation agricole (soutenue par le politique agricole commune PAC), elle est située dans le périmètre de Natura 2000, elle comporte une zone humide et est classée Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2.
Toutes ces contraintes font que l'obtention d'un permis de construire serait probablement complexe, voire impossible et l'investissement pour la commune et les entreprises trop onéreux.
Les entreprises ont été informées, le projet est donc abandonné.
- **SIEL : nouveau prestataire pour la compétence « éclairage public » pour 2026-2031**
Madame le maire porte à connaissance le courrier du SIEL qui indique un changement de prestataire pour la compétence « éclairage public » pour 2026-2031. Désormais c'est la société SOBECA qui interviendra.
- **Isolation à 1€ : logement rue du Monteillard et bâtiment place du cèdre**
Emmanuelle BARLERIN explique avoir validé 2 devis de l'entreprise EUROCOMBLE afin de faire isoler les combles du logement communal rue du Monteillard ainsi que celles du bâtiment occupé par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, place du cèdre. Elle précise que cette opération entre dans le cadre des aides pour les économies d'énergie et que cela aura un coût de 1€ par bâtiment pour la commune.

- **Devis ETANCOBA pour la toiture de l'école**

Madame le maire rappelle le problème de fuites d'eau sur le toit de l'école publique. Elle explique que l'entreprise ETANCOBA est venue, à sa demande, faire un état des lieux de la situation. L'entreprise a proposé un devis qui a par ailleurs été validé, afin d'effectuer les réparations nécessaires et limiter les fuites. L'entreprise était déjà intervenue en 2019.

- **Courrier association Notre Dame du Château**

Emmanuelle BARLERIN donne lecture du courrier de l'association Notre Dame du Château qui présente ses vœux et informe de leurs projets pour l'année 2026 : organisation des cultes traditionnels (15 août etc.), restauration de la chapelle (retable, chœur etc.).

- **Valorise (recyclage papier et cartons) : bilan environnemental et social**

Emmanuelle BARLERIN informe que l'association VALORISE qui collecte et recycle les déchets papiers de l'école et de la mairie depuis avril 2025 a dressé un bilan pour l'année 2025. Au total, c'est 427Kg de papiers et cartons qui ont été collectés et recyclés.

- **Syndicat mixte des monts de la madeleine : devenir ambassadeur des monts de la madeleine**

Madame le maire donne lecture à l'assemblée municipale du mail envoyé par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM) qui s'adresse aux élus mais aussi à la population. Le SMMM propose et encourage de devenir ambassadeur/ambassadrice des monts de la madeleine et ainsi recevoir chaque mois des actualités, des informations en avant-première, participer à des temps sur le terrain avec les agents. Un geste minimum de 5€ est demandé puisque le SMMM est une structure "d'intérêt général", ce don est ainsi déductible des impôts.

- **Département de la Loire : architectes-conseils**

Le Département de la Loire met à disposition gratuitement des architectes-conseil pour accompagner les communes mais aussi les particuliers dans leurs projets (construction, réhabilitation, aménagement extérieur etc.) Ce service est gratuit et sur rendez-vous.

- **Personnel communal**

Emmanuelle BARLERIN rappelle à l'assemblée que les deux agents municipaux dernièrement recrutés sont inscrits à la formation pour l'obtention du permis poids lourds. Dès le 26 janvier ils vont suivre, pendant 3 semaines, des cours théoriques et pratiques afin d'obtenir leur permis poids lourds.

- **Médecins solidaires**

Emmanuelle BARLERIN informe que le Docteur ROUX qui réalisait jusqu'à présent des permanences régulières les vendredis, dans le cadre du dispositif médecins solidaires, arrête les consultations à St Just. Elle précise que d'autres médecins sont déjà inscrits pour proposer des créneaux de consultation mais pas de façons régulières pour le moment.

- Le Carnaval des écoles aura lieu le jeudi 5 février 2026.

- L'entreprise MARCON fête ses 50ans, le conseil est invité le 6 février à partir de 10h.

- Assemblée générale de « Mathis pour la vie » aura lieu le dimanche 22 février à 10h30 salle de la mairie.

- **Elections municipales**

Emmanuelle BARLERIN rappelle les dates des élections municipale (15 et 22 mars 2026) et précise que le planning de tenue du bureau de vote sera établi lors du prochain conseil municipal.

Séance levée à 21h00

Clément MOISSONNIER
Secrétaire de séance

Emmanuelle BARLERIN
Maire de Saint Just en Chevalet